

Envoyé en préfecture le 08/07/2021 Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID: 007-210703195-20210708-DELIB882021-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION 05/07/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet:

Répartition des subventions

aux associations

Exercice: 29

Présents: 19 Absents: 10

Pour: 24

Abstentions: ... Contre: 3

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq juillet dans la salle des fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents:

nts: MM Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Diatta Faure-

Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve,

Mazellier, Mazeyrat, Michel, Peverelli.

Excusé(e)s: Mme Bayle (pouvoir à Mme Garreaud), M. Dersi (pouvoir à M. Griffe),

Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Jouve), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), M. Noël (pouvoir à M. Michel), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Tolfo (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Vallon (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Absente: Mme Durif

<u>Secrétaire</u>: M. Jouve.

M. Chabaud ne prend pas part au vote

Considérant la volonté politique de la Commune de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale,

Considérant les objectifs du contrat de ville 2015-2020 qui visent à favoriser l'accès à la culture de tous les habitants et soutenir les projets portés par les associations,

Considérant le projet de développement d'un pôle ressource régional autour de la marionnette, accompagné par l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, et la Communauté de commune Ardèche Rhône Coiron. Ce projet propose 4 axes prioritaires :

- L'accueil en résidence d'équipes artistiques professionnelles liées aux arts de la marionnette ;
- La réalisation de projets de médiation culturelle/d'éducation artistique et culturelle en lien avec la création professionnelle, visant notamment au développement de la pratique amateur ;
 - La formation des artistes professionnels et de tout autre acteur du champ de la marionnette et de la culture ;
- La fabrication de marionnettes et accessoires en mettant notamment à disposition des artistes professionnels, son atelier.

Considérant les engagements de l'association Corps et Décors :

- À répondre aux demandes de partenariat du monde scolaire, médicosocial et associatif, soit en mettant en place des ateliers de formation, soit en collaborant aux différents projets, (notamment d'éducation artistique et culturelle mis en place par l'Éducation Nationale ou la structure partenaire), dans le cadre habituel de ses actions et en fonction des budgets existants.
- À assurer la mise à disposition à la commune de Le Teil ou de ses partenaires, de la salle de répétition 5 à 10 jours par an au coût de fonctionnement, sous réserve cependant de son calendrier d'occupation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID: 007-210703195-20210708-DELIB882021-DE

- À mener des actions de sensibilisation des publics à travers notamment l'organisation de sorties de résidence ouvertes au public.

- À participer à la dynamique associative et culturelle locale en nouant des liens privilégiés avec les autres acteurs présents ou engagés au sein de la commune ;

Considérant le projet de territoire de la SMAC 07 porté par l'Association de Gestion de la Scène de Musiques Actuelles ardéchoise (AGSA) acté par la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 cosignée par l'État, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, la Communauté de commune Ardèche Rhône Coiron et les villes de Le Teil et Annonay,

Considérant les projets portés par les associations de la commune ayant fait l'objet d'une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la politique culturelle :

- La somme de 10 850 € pour l'association Corps et Décors ;
- La somme de **4 800** € pour la Scène de Musiques Actuelles AGSA SMAC 07 conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluri d'objectifs 2019 2020 2021- 2022 ;
- La somme de 77 155.12 € au Syndicat départemental Ardèche Musique et Danse sur la base des règles afférentes au syndicat ;
- La somme de 2 000 € pour l'association « cafés littéraires de Montélimar » pour l'organisation des cafés littéraires au Teil ;
- La somme de 3 000 € pour l'association The Teil to be au titre du projet de programmation estivale de l'épicentre;
- La somme de 5 000 € à l'association zone 5 pour les aménagements et l'organisation d'une programmation estivale.

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la vie associative et de l'animation de la vie locale :

• Amicale du personnel : 4 300 €

• Amicale des sapeurs-pompiers : 3 200 €

• Société protectrice des animaux - Refuge les amandiers : 9 696.64 €

• Comité des villes Jumelées : 900.70 €

• Association Logement Vallée du Rhône : 11 475 €

• Sou des écoles : 26 090 €

DÉCIDE de répartir le fonds associatif selon les modalités suivantes :

A.C.C.A $300 \in$ TONALITEIL $1300 \in$ ASSOFITAL $1500 \in$ LES CHATS SANS TOITS $300 \in$ ATELIERS LES PIECES MONTÉES $800 \in$ ATOUT JEUNE $1000 \in$ BATTERIE FANFARE $350 \in$ CANTOTEIL $300 \in$ ASTROTEIL $300 \in$ MEDIACOM $1300 \in$ COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE $150 \in$ F.C.P.E. $400 \in$ AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE $500 \in$ FELINES ART $500 \in$ FELINES ART $100 \in$ KLEBER EN TÊTE $300 \in$ PROTEGE TON CORPS $300 \in$ MAYESHA ESPOIR $300 \in$ TERRE DE SENS 07 $500 \in$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 \in$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 \in$ ULAC FNACA $900 \in$ PROTECTION CIVILE $2150 \in$		
ASSOFITAL 1 500 € LES CHATS SANS TOITS 300 € ATELIERS LES PIECES MONTÉES 800 € ATOUT JEUNE 1000 € BATTERIE FANFARE 350 € CANTOTEIL 300 € MEDIACOM 1 300 € COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE 150 € F.C.P.E. 400 € AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE 500 € FELINES ART 500 € FELINES ART 500 € MAYESHA ESPOIR 300 € TERRE DE SENS 07 500 € COMITÉ DE QUARTIER ROURY 300 € PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL 250 € ULAC FNACA 900 € PROTECTION CIVILE 2150 €	A.C.C.A	300 €
LES CHATS SANS TOITS ATELIERS LES PIECES MONTÉES ATOUT JEUNE BATTERIE FANFARE CANTOTEIL ASTROTEIL MEDIACOM COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE F.C.P.E. AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE FELINES ART JARDINOT KLEBER EN TÊTE PROTEGE TON CORPS MAYESHA ESPOIR TERRE DE SENS 07 COMITÉ DE QUARTIER ROURY PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL ULAC FNACA PROTECTION CIVILE 1000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 8000 € 9000 € 9000 € 9000 € 9000 €	TONALITEIL	1 300 €
ATELIERS LES PIECES MONTÉES ATOUT JEUNE BATTERIE FANFARE CANTOTEIL ASTROTEIL MEDIACOM COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE F.C.P.E. AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE FELINES ART JARDINOT KLEBER EN TÊTE PROTEGE TON CORPS MAYESHA ESPOIR TERRE DE SENS 07 COMITÉ DE QUARTIER ROURY PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL ULAC FNACA PROTECTION CIVILE 1000 € 8000 € 1000 €	ASSOFITAL	1 500 €
ATOUT JEUNE $1000 \in$ BATTERIE FANFARE $350 \in$ CANTOTEIL $300 \in$ ASTROTEIL $300 \in$ MEDIACOM $1300 \in$ COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE $150 \in$ F.C.P.E. $400 \in$ AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE $500 \in$ FELINES ART $500 \in$ FELINES ART $100 \in$ KLEBER EN TÊTE $100 \in$ RAYESHA ESPOIR $100 \in$ MAYESHA ESPOIR $100 \in$ TERRE DE SENS 07 $100 \in$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $100 \in$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $100 \in$ ULAC FNACA $100 \in$ PROTECTION CIVILE $100 \in$	LES CHATS SANS TOITS	300 €
BATTERIE FANFARE $350 \in$ CANTOTEIL $300 \in$ ASTROTEIL $300 \in$ MEDIACOM $1300 \in$ COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE $150 \in$ F.C.P.E. $400 \in$ AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE $500 \in$ FELINES ART $500 \in$ FELINES ART $100 \in$ KLEBER EN TÊTE $300 \in$ PROTEGE TON CORPS $300 \in$ MAYESHA ESPOIR $300 \in$ TERRE DE SENS 07 $500 \in$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 \in$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 \in$ ULAC FNACA $900 \in$ PROTECTION CIVILE $2150 \in$	ATELIERS LES PIECES MONTÉES	800 €
CANTOTEIL $300 \in$ ASTROTEIL $300 \in$ MEDIACOM $1300 \in$ COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE $150 \in$ F.C.P.E. $400 \in$ AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE $500 \in$ FELINES ART $500 \in$ JARDINOT $100 \in$ KLEBER EN TÊTE $300 \in$ PROTEGE TON CORPS $300 \in$ MAYESHA ESPOIR $300 \in$ TERRE DE SENS 07 $500 \in$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 \in$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 \in$ ULAC FNACA $900 \in$ PROTECTION CIVILE $2150 \in$	ATOUT JEUNE	1000 €
ASTROTEIL $300 \in$ MEDIACOM $1300 \in$ COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE $150 \in$ F.C.P.E. $400 \in$ AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE $500 \in$ FELINES ART $500 \in$ FELINES ART $100 \in$ KLEBER EN TÊTE $300 \in$ PROTEGE TON CORPS $300 \in$ MAYESHA ESPOIR $300 \in$ TERRE DE SENS 07 $500 \in$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 \in$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 \in$ ULAC FNACA $900 \in$ PROTECTION CIVILE $2150 \in$	BATTERIE FANFARE	350 €
MEDIACOM 1300ε COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE 150ε F.C.P.E. 400ε AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE 500ε FELINES ART 500ε JARDINOT 100ε KLEBER EN TÊTE 300ε PROTEGE TON CORPS 300ε MAYESHA ESPOIR 300ε TERRE DE SENS 07 500ε COMITÉ DE QUARTIER ROURY 300ε PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL 250ε ULAC FNACA 900ε PROTECTION CIVILE 2150ε	CANTOTEIL	300 €
COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE $150 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \$	ASTROTEIL	300 €
F.C.P.E. $400 \in$ AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE $500 \in$ FELINES ART $500 \in$ FELINES ART $100 \in$ JARDINOT $100 \in$ KLEBER EN TÊTE $300 \in$ PROTEGE TON CORPS $300 \in$ MAYESHA ESPOIR $300 \in$ TERRE DE SENS 07 $500 \in$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 \in$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 \in$ ULAC FNACA $900 \in$ PROTECTION CIVILE $2150 \in$	MEDIACOM	1 300 €
AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE $500 \in$ FELINES ART $500 \in$ JARDINOT $100 \in$ KLEBER EN TÊTE $300 \in$ PROTEGE TON CORPS $300 \in$ MAYESHA ESPOIR $300 \in$ TERRE DE SENS 07 $500 \in$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 \in$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 \in$ ULAC FNACA $900 \in$ PROTECTION CIVILE $2150 \in$	COMITÉ DE QUARTIER CROIX ROUGE	150 €
FELINES ART $500 \in$ JARDINOT $100 \in$ KLEBER EN TÊTE $300 \in$ PROTEGE TON CORPS $300 \in$ MAYESHA ESPOIR $300 \in$ TERRE DE SENS 07 $500 \in$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 \in$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 \in$ ULAC FNACA $900 \in$ PROTECTION CIVILE $2150 \in$	F.C.P.E.	400 €
JARDINOT $100 \ \varepsilon$ KLEBER EN TÊTE $300 \ \varepsilon$ PROTEGE TON CORPS $300 \ \varepsilon$ MAYESHA ESPOIR $300 \ \varepsilon$ TERRE DE SENS 07 $500 \ \varepsilon$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 \ \varepsilon$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 \ \varepsilon$ ULAC FNACA $900 \ \varepsilon$ PROTECTION CIVILE $2150 \ \varepsilon$	AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE	500 €
KLEBER EN TÊTE $300 \in$ PROTEGE TON CORPS $300 \in$ MAYESHA ESPOIR $300 \in$ TERRE DE SENS 07 $500 \in$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 \in$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 \in$ ULAC FNACA $900 \in$ PROTECTION CIVILE $2150 \in$	FELINES ART	500 €
PROTEGE TON CORPS 300 € MAYESHA ESPOIR 300 € TERRE DE SENS 07 500 € COMITÉ DE QUARTIER ROURY 300 € PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL 250 € ULAC FNACA 900 € PROTECTION CIVILE 2150 €	JARDINOT	100 €
MAYESHA ESPOIR $300 €$ TERRE DE SENS 07 $500 €$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 €$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 €$ ULAC FNACA $900 €$ PROTECTION CIVILE $2150 €$	KLEBER EN TÊTE	300 €
TERRE DE SENS 07 $500 €$ COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 €$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 €$ ULAC FNACA $900 €$ PROTECTION CIVILE $2150 €$	PROTEGE TON CORPS	300 €
COMITÉ DE QUARTIER ROURY $300 €$ PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL $250 €$ ULAC FNACA $900 €$ PROTECTION CIVILE $2150 €$	MAYESHA ESPOIR	300 €
PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL 250 € ULAC FNACA 900 € PROTECTION CIVILE 2150 €	TERRE DE SENS 07	500 €
ULAC FNACA900 €PROTECTION CIVILE2150 €	COMITÉ DE QUARTIER ROURY	300 €
PROTECTION CIVILE 2150 €	PATRIMOINE ET TRADITIONS DU TEIL	250 €
	ULAC FNACA	900 €
TEMPS K' FAIRE 500 €	PROTECTION CIVILE	2150 €
	TEMPS K' FAIRE	500 €

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

Ardèche

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID: 007-210703195-20210708-DELIB882021-DE